

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication : 16/10/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-9-6-3

Séance du vendredi 9 octobre 2015

C244

MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE ET SOUTIEN À L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du CG 2015-2-6-8 du 19 février 2015 relatif au Budget Primitif de l'Agriculture (C04)
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de valider les modalités d'aide du Département dans le cadre du plan de développement rural régional pour la modernisation des bâtiments d'élevage et pour le soutien à l'agriculture de montagne, telles que détaillées dans les annexes jointes au rapport.

Un complément d'AP de 1,95 M€ sera voté dans le cadre de la DM2.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité